Robert Fossaert, économiste
(1991)

“La société civile : mode d’emploi.”

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Cette édition électronique a été réalisée par M. Robert Fossaert, économiste marxiste, à partir de :

Robert Fossaert (1991)

“La société civile : mode d’emploi.”

Un texte publié dans l'ouvrage sous la direction de Louis Maheu et Arnaud Sales, ***La recomposition du politique***. Chapitre 1, pp. 25-41. Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, 324 pp. Collection : Politique et économie. Tendances actuelles.

robert.fossaert@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.
Pour les citations : Times New Roman 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

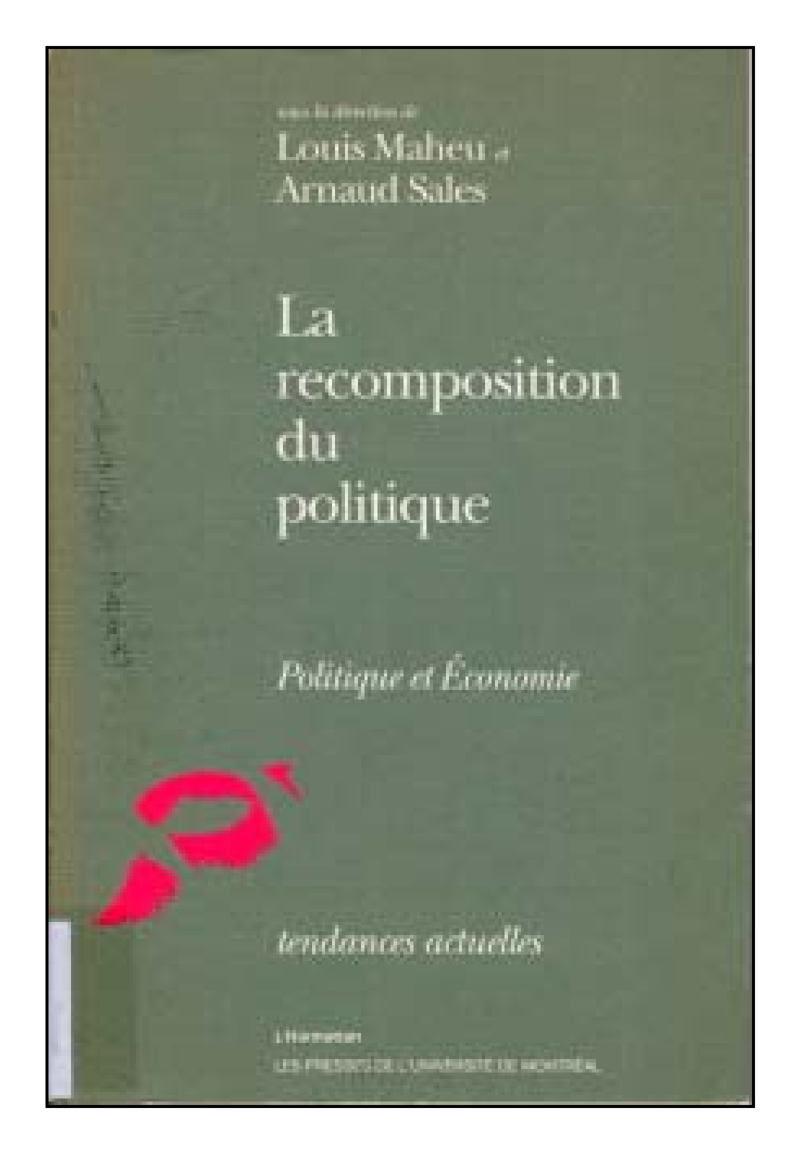
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 16 juin 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.



Robert Fossaert (1991)

“La société civile : mode d’emploi”



Un texte publié dans l'ouvrage sous la direction de Louis Maheu et Arnaud Sales, ***La recomposition du politique***. Chapitre 1, pp. 25-41. Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, 324 pp. Collection : Politique et économie. Tendances actuelles.

Table des matières

Robert Fossaert

“**La société civile : mode d’emploi**”.

Un texte publié dans l'ouvrage sous la direction de Louis Maheu et Arnaud Sales, ***La recomposition du politique***. Chapitre 1, pp. 25-41. Montréal : L'Harmattan et Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, 324 pp. Collection : Politique et économie. Tendances actuelles.

Introduction

Retour à la table des matières

Depuis une dizaine d’années, l'État change d'image. En Chine, puis en URSS, les socialismes étatiques sont en crise. Dans la zone OCDE, les privatisations et les déréglementations - réelles ou intentionnelles - sont censées libérer les forces du marché. L'État-providence a mauvaise presse. De ce fait, la société civile est à la mode comme aux premiers jours du libéralisme économique.

C'est en effet vers la fin du XVIIIe siècle que ce terme est apparu dans le discours savant, en Europe occidentale. Là paternité en revient sans doute à Adam Ferguson, dont An Essay on the History of Civil Society fut publié à Edimbourg, en 1767, mais l'expression se répandit vite dans les débats où l'économie politique naissante et les sciences morales et politiques cherchaient leurs voies propres, hors les traditions dynastiques, mercantilistes et religieuses.

Mais il fallut attendre Hegel pour que la société civile prenne une signification précise, sinon durable : un siècle plus tard, Gramsci travaillait encore à l'expliciter.

Un concept longtemps en chantier

Retour à la table des matières

Hegel définit la société civile dans sa philosophie du droit [1]. La Sittlichkeit, c'est-à-dire le mouvement par lequel la coutume se moralise et s'élabore en un droit, passe par trois moments de plus en plus développés : la famille, la société civile et l’État. La société civile est la différence qui s'instaure entre la famille et l’État. Dans cette différence se déploie le monde des individus, des intérêts particuliers, des besoins. Le monde où, livrée à elle-même, la populace (*der Pöbel*) exprimerait des intérêts de classe, mais qui peut être ordonné en corporations où, comme en une deuxième famille, chacun trouve sa juste place. Le monde, aussi, dont le citoyen est absent, car il ne peut mûrir que dans et par son rapport à l'État, principe même de la cohérence sociale. Si bien que la société civile n'est encore qu'une société bourgeoise (*eine bürgerlische Gesellschaft*) où le citoyen ne se laisse entrevoir que comme bourgeois (*der Bürger als Bourgeois*). Bref, Hegel intègre en son système, sous le nom de société civile, l'univers qu'Adam Smith et les économistes explorent depuis plus de cinquante ans.

Marx et Engels ne partagent nullement le respect de Hegel pour l'État. Leurs écrits communs des années 1844-45 présentent la société civile comme *le véritable foyer, la véritable scène de toute l'histoire* (Marx et Engels, 1845). Contrairement à la superstition politique de leur temps, ils jugent que la cohésion de l'État [...] est maintenue du fait de la vie civile (Marx et Engels, 1844), laquelle embrasse l'ensemble de la vie commerciale et industrielle d'une étape et déborde par là même l'État et la nation.

---

[1] Extraits utiles rassemblés dans Hegel et la société de Jean-Pierre Lefebvre et Pierre Macherey, Paris, PUF, 1984.

Parfois également, ils présentent la société civile de leur temps comme une *bürgerlische Gesellschaft* (Marx et Engels, 1845), sans rallier Hegel pour autant : leur société bourgeoise est telle, parce que la classe bourgeoise, pas encore dominante dans l'État, fait déjà sentir sa prépondérance croissante dans la société civile et, d'abord, dans l'économie.

Par la suite la société civile réapparaît dans chacun des écrits historiques de Marx, notamment pour caractériser les appareils étatiques *omniprésents et compliqués qui enserrent (enveloppent) le corps vivant de la société civile comme un boa constrictor* (Marx, 1871), mais aucune analyse spécifique ne lui est consacrée. Le mode de production accapare désormais le meilleur de sa recherche. La société civile reste dans les limbes.

Il faut attendre les années 1920 pour que la société civile attire derechef l'attention. *La robuste structure de la société civile* qui a conforté les États chancelants d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et d'Italie, retient toute l'attention de Gramsci. Les milliers de pages de ses *Cahiers de prison* y reviennent souvent, mais par retouches successives, comme il convient à des notes non élaborées pour la publication. Si bien que la société civile demeure imprécise, mais cette fois par surabondance de richesses. Elle apparaît comme *l'ensemble des organismes habituellement appelés internes et privés* (Gramsci, 1949) ou *prétendument privés, comme l’Église, les syndicats, les écoles, etc*. (Gramsci, 1930-32). La société civile s'opposerait, en somme, à la société politique ou État, n'était cette équation de *l'État total* à laquelle Gramsci consacre beaucoup de soin : *État = société politique + société civile, c'est-à-dire hégémonie cuirassée de coercition* (Gramsci, 1930-32).

Gramsci accepte, sans y regarder de trop près, les analyses que Marx a données du mode de production et de la structure économique. Son attention se fixe ailleurs, du côté des structures politique et

idéologique qui ont empêché la révolution russe de 1917 de contaminer toute l'Europe. Plus précisément, l'État et la société civile lui sont également indispensables pour comprendre ce qu'est la structure politique de l'Italie et des autres sociétés où la révolution a échoué. En effet, l'État et la société civile permettent de représenter le réseau complet des pouvoirs qui opèrent dans une société donnée, des appareils qui donnent force à ces pouvoirs, et, partant de là, des activités répétitives ou exceptionnelles par lesquelles ces pouvoirs se manifestent et font sentir leur efficace.

Inventaire empirique de la société civile

Retour à la table des matières

Pour en juger, on peut commencer par un examen empirique du réseau des pouvoirs, en privilégiant le côté de la société civile. L'État, en effet, est d'une évidence assez lourde pour ne jamais passer inaperçu, même si son évidence ne révèle pas sa nature : l'immense faisceau des appareils centraux et locaux dont les États contemporains font usage et l'agitation incessante de leurs gouvernants sur la scène politique intérieure et internationale donnent, en toute première approximation, une image de l'État.

Mais, partant de cette même approximation, que veut dire la société civile ? Que désigne-t-elle dans le réseau des pouvoirs, à l'échelle de chaque société globale ?

Quelques repères empiriques suffisent pour discerner les pouvoirs qui nous importent. Le pouvoir, c'est la capacité de commander à un appareil quelconque, d'en diriger l'action en société. Un appareil désigne une organisation sociale quelconque, dès lors que cette organisation emploie une fraction quelconque de la force de travail

disponible dans la société considérée [2]. Si bien qu'en somme, le réseau des pouvoirs c'est le système complet des entités, pulvérulentes ou massives, nées de la division sociale du travail.

Globalement, la société civile désigne l'ensemble des pouvoirs non ou peu dépendants de l'État. Tenons cette dépendance - et ses degrés - en suspens, pour détailler, toujours empiriquement, ce que la société civile enveloppe.

Quand les sociétés les plus développées en viendront à étudier leurs activités politiques comme elles examinent déjà leurs activités économiques, quand elles consacreront à l'observation de leurs jeux de pouvoirs, des moyens semblables à ceux qu'elles affectent aujourd'hui à l'établissement de leurs comptabilités économiques nationales, on peut s'attendre à ce que les États et les sociétés civiles soient régulièrement décrits, à l'aide de nomenclatures précises, de statistiques et d'enquêtes ad hoc, et on peut espérer que, de ce nouveau chantier macrosociologique, sortiront des concepts plus riches pour globaliser et détailler les États et les sociétés civiles. Mais, tant que cette demande sociale n'aura pas mûri, force est d'ouvrir des chantiers moins ambitieux, pour concevoir la société civile de façon plus indirecte. À cette fin, la meilleure méthode me parait être de repérer la société civile *de l'extérieur*, en substituant à l'inventaire des organismes qui la composent un repérage de l'espace social plus ou moins vaste et libre, offert pour le développement desdits organismes, par l'effet de tous les autres agencements sociaux. Il convient d'inscrire ce repérage dans une perspective historique, afin de bien discerner les novations - libératrices ou contraignantes - qui rendent

---

2 Un appareil est à concevoir d'un point de vue holiste en partant de la société globale, définie à l'échelle de l'État qui la contrôle, et en décomposant le fouillis des institutions empiriquement observables dans la société considérée, selon une analyse fonctionnelle réglée en vue de son exhaustivité, mais ajustable à toute échelle, selon l'objet visé. Voir note 8 : tome 3.

saccadée l'évolution des sociétés civiles. De cette recherche, détaillée et justifiée par ailleurs [3], des premiers résultats se dégagent.

L'évolution de la structure économique est plus ou moins favorable à l'enrichissement de la société civile. Le mode de production artisanal sous-tend l'éventuel essor des corporations, chères à Hegel ; la diffusion du capital marchand inscrit les échanges monétaires dans la société et permet la multiplication des organismes vendeurs de services variés ; les divers modes de production industriels engendrent de nouveaux et puissants organismes : ateliers, usines, groupes, grands magasins, banques, etc., tout en offrant une base de départ à des organismes dérivés, à commencer par les syndicats, ensuite contrés par une utilisation patronale du potentiel idéologique des entreprises.

La structure idéologique offre, elle aussi, des points d'appui très variables pour la société civile. L'éventuelle pluralité des Églises reconnues ou tolérées par l'État ; la diffusion de l'imprimerie et du livre, puis de la presse ; l'établissement et la diversification des universités et des écoles sous des tutelles étatiques variables et parfois selon des formes marchandes ou associatives ; la multiplication, enfin, des modes de communication et de télécommunication ; tels sont, à très grands traits, les principaux repères à retenir, de ce côté.

Enfin, dans la structure politique, l'organisation même de l'État conditionne directement le champ d'action de la société civile. L'autonomie et les institutions particulières éventuellement conservées par les provinces et les villes annexées par un État plus vaste ; la place parfois occupée dans les rouages de l'État par des organisations citoyennes (civiques ou marchandes) ; l'incitation fournie à l'essor des

---

[3] Robert Fossaert, la Société, Éditions du Seuil, Paris. Tome 1 : « Une théorie générale », 1977. Tome 2 : « Les structures économiques », 1977. Tome 3 : « Les appareils », 1978. Tome 4 : « Les classes », 1980. Tome 5 : « Les États », 1981. Tome 6 : « Les structures idéologiques », 1983. En préparation : Tome 7 : « Les systèmes mondiaux ». Tome 8 : « Sociétés et socialisme ». [Textes disponibles dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

partis par le fonctionnement non inhibé d'un parlement électif ; l'éventuelle liberté d'association ; à l'inverse, l'éventuelle constitution d'un ou de plusieurs appareils d'État spécialisés dans le contrôle, la censure ou le refoulement en tout ou en partie des organismes de la société civile ; telles sont, de nouveau à grands traits, les facilités et contraintes que l'État procure à la société civile.

Ce bref inventaire n'est pas un catalogue de traits hasardeusement distribués dans les sociétés passées ou présentes. J'ai pu montrer que chacun des repères précités est associé à des états bien définis de la structure économique ou de l'appareillage étatique ou idéologique de la société, si bien que, de proche en proche, il est possible de sérier les sociétés civiles et de les associer aux types d'État avec lesquels elles peuvent coexister. De telle sorte que l'équation chère à Gramsci se concrétise par une typologie précise.

Par construction, les types de société civile ainsi définis ne résument pas les propriétés positives des organismes non ou peu dépendants de l'État que chaque société civile englobe, mais caractérisent chacune d'elles comme un espace orienté : comme un champ plus ou moins libre dont l'ouverture ou la clôture résulte d'effets dûment repérés.

À très petite échelle, la plus simple des typologies dénombre, pour l'ensemble des sociétés passées et présentes, sept types de société civile, qu'il serait évidemment possible d'étudier en détail, en poursuivant des recherches sur une plus grande échelle.

De ces sept types, quatre demeurent actifs, dans les sociétés qui composent l'actuel système mondial, mais je ne puis en donner ici qu'une description tout à fait sommaire.

Le modèle (survivant) le plus archaïque est celui de la société civile à orientation libérale contrariée qui s'observe dans les sociétés aujourd'hui les moins développées *structurellement*, quelles que

soient, par ailleurs, leur richesse nominale ou leur pauvreté réelle. Du Nord-Yemen au Nigeria, de la Bolivie à la Birmanie, de l'Indonésie au Maroc, ces sociétés peu industrielles, mal scolarisées et quasiment dépourvues d'expérience parlementaire, n'offrent au déploiement de leur société civile qu'un maigre ressort et un espace confiné, comme il était de règle dans les sociétés européennes de l'Ancien Régime ou des premières décennies capitalistes.

La société civile à orientation libérale nous est plus familière. C'est celle qui a mûri en Europe et aux États-Unis quand la révolution industrielle et la révolution démocratique-bourgeoise y eurent produit leurs effets. Celle aussi qui prévaut au Canada, depuis que la tutelle coloniale et cléricale y a été levée. Celle qui, depuis 1974, caractérise toutes les sociétés de la riche OCDE, tous les ex-dominions « blancs » et quelques rares autres sociétés de par le monde.

Les deux autres types contemporains de société civile peuvent être dits, respectivement, sous contrainte dictatoriale et sous contrainte communiste, la principale différence de l'un à l'autre tenant à l'existence ou non d'un marché librement déployé et d'entreprises soumises à la logique du capitalisme privé.

Au reste, on aura compris que, de par leur conception même, les types de société civile ne sont pas des modèles contrastés où toutes les sociétés auraient à se ranger, mais plutôt des repères permettant d'ordonner le continuum (théorique) des sociétés civiles réelles. D'où l'existence de mixtes éventuels, la Pologne que son mode de production paysan, son Église romaine et son syndicalisme, il y a peu de temps encore semi-clandestin, interdisent d'assimiler purement et simplement à l'URSS.

Pour enrichir cette classification, il faudrait que les enquêtes macrosociologiques - et historiques - évoquées plus haut soient déjà

bien engagées, ce qui n'est pas le cas. En quoi la macrosociologie est mieux qu'un chantier : un champ de recherches à ouvrir [4].

L'expression politique des luttes de classes

Retour à la table des matières

Telle qu'elle vient d'être décrite, la société civile demeure théoriquement insatisfaisante. Sa distinction d'avec l'État et sa signification politique propre restent à préciser. Car enfin, quel bénéfice théorique peut-on tirer du rassemblement, sous un même concept, d'organismes immenses ou minuscules, mais assurément hétéroclites ?

Pour juger de cela, le mieux est de se référer aux luttes de classes qui sous-tendent nécessairement le fonctionnement de l'État, comme celui de la société civile.

On méconnaît ces luttes de classes lorsqu'on les limite aux grèves, aux manifestations et aux spasmes révolutionnaires ou guerriers. Le moteur de l'histoire ne s'arrête pas quand ces tempêtes s'apaisent, il change de régime. Autre métaphore : les plantes et les animaux ont besoin d'oxygène, à l'exception de rares espèces anaérobies ; hormis les communautés trop courtes pour objectiver des classes distinctes, toutes les sociétés sont *aérobies*, toutes consomment l'oxygène des luttes de classes.

---

[4] Son ouverture mettrait un terme à ce que Shils appelle « our failure to deal sufficiently with « whole societies » [...] our being too microsociologial », autocritique que l'on peut étendre des parsoniens aux weberiens et à maints autres courants théoriques ; mais non aux marxistes, même s'ils se complaisent en quelque vulgate. Voir : Edward Shils, « The Calling of Sociology » (p. 1443) in Parsons et al., Theories of Society, The Free Press of Glencoe, 1961.

Cela signifie simplement que toutes les sociétés d'une taille suffisante sont structurellement inégalitaires ; que le travail, le donné naturel, les biens déjà produits mais non encore utilisés, y sont répartis de façon inégale, non par hasard, mais par l'effet des structures qui régissent la production des richesses et leur distribution, et qui, de proche en proche, règlent toutes les autres activités sociales. Toutes les sociétés sont riches de dénivellations, toutes sont tendues par leurs inégalités consubstantielles, toutes sont le théâtre de luttes de classes qui, le plus souvent, se jouent hors la scène de l'histoire, dans les coulisses que devraient explorer les sociologues...

Qui plus est, en toute société (autre que primitive), les classes sociales résultent de deux déterminations qu'il faut bien distinguer : l'une est *statutaire*, l'autre *identitaire*.

Chaque société globale présente une certaine structure économique associée à un ensemble déterminé d'appareils étatiques et idéologiques. Ainsi se matérialise la division du travail en vigueur dans la société considérée. Elle fixe la gamme des tâches à accomplir, des propriétés à tenir, des savoirs à exercer. Elle assigne à toute la population active un ensemble de statuts prédéterminés, lesquels se transforment plus ou moins vite, selon le genre de reproduction en vigueur dans le type de société considéré. Ainsi les hommes et les femmes se trouvent rangés *volens nolens*, dans un ensemble souvent vaste et complexe - de classes-statut.

Par ailleurs, ces hommes et ces femmes se font de leur position sociale des idées dont rien ne garantit qu'elles soient conformes à la réalité de leur statut de classe. Cet énorme système d'idées en permanente turbulence peut être analysé, avec la structure idéologique de la société dont il est l'un des principaux effets. De cette analyse complexe - et impossible à résumer ici (Fossaert, 1983) -, je retiendrai trois résultats :

1 Les identités différentielles, par lesquelles la diversité et l'opposition des classes-statut s'expriment tant mal que bien, sont de formes très variées (castes, ordres, états, classes, etc.) mais chacune de ces formes est liée à un stade de développement bien repérable de la structure idéologique ;

2) L'identité collective, commune à tout un peuple, et les identités différentielles, sont étroitement imbriquées ; ainsi la nation, comme identité collective et les classes, comme identités différentielles, mûrissent de concert ;

3) Pour que les classes-statut s'identifient, cahin-caha, comme des classes distinctes et opposées, l'intervention persévérante de certains appareils (syndicats, partis, etc.) est indispensable ; mais aucun miracle ne garantit l'homologie du système des classes-identité et de celui des classes-statut. Les tensions sourdes des classes-statut se transposent et se transforment par le jeu des identités différentielles et se manifestent concrètement sous toutes les formes dont l'histoire porte trace. L'État est le gardien de ce volcan, au mieux, mal éteint.

Autrement dit, la domination politique que l'État exerce doit être comprise, fondamentalement, comme la transformation d'un certain potentiel de luttes de classes en un certain ordre public. Cette transformation requiert évidemment la répression des classes en révolte, mais aussi le contrôle préventif des classes « dangereuses » et, s'il se peut, la production d'intérêts communs à toutes les classes, pour corriger ou compenser les effets les plus dangereux de l'inégalité sociale.

Ces intérêts communs - bien repérés par Engels (1877), avec l'aval de Marx - peuvent être substantiels comme les transferts sociaux contemporains ou imaginaires, comme les religions de toujours, mais pour ce qui est de l'État, ils ont la même utilité, tant qu'ils sont communément partagés.

Les appareils étatiques sont les outils de cette domination politique et le pouvoir d’État est, tout bonnement, l'exercice de cette domination, c'est-à-dire la capacité d'orienter et de contrôler l'activité des appareils existants. Réciproquement, les appareils existant dans une société donnée ne sont étatiques que dans la mesure où le pouvoir d'État les oriente et les contrôle.

La frontière entre l'appareillage étatique et les appareils non ou peu dépendants de l’État ne se juge pas en termes d'opposition politique. Savoir si tel appareil échappe ou non aux orientations fixées par le pouvoir d'État et aux contrôles qu'il exerce est une question de fait (ressources, normes d'activité, modes de recrutement et d'emploi des agents, etc.) à vérifier par une enquête spécifique, sans oublier qu'en l'espèce, l'État ne bâtit aucune muraille de Chine : il peut perdre ou conquérir le contrôle de certains appareils selon le flux ou le reflux des luttes de classes.

Gardien de l'ordre public, l'État transforme ainsi en un ordre établi les formes structurelles d'inégalité propres à la société qu'il domine. Du même coup, sa domination sert les intérêts des classes-statut bénéficiaires de l'inégalité établie. En outre, l'État recrute le plus souvent ses dirigeants, (princiers ou électifs), gouvernants ou administrateurs (civils et militaires), en tout ou en partie dans les classes supérieures de « sa » société, si bien que sa défense et illustration de l'ordre établi s'enrichissent de connotations idéologiques adéquates.

De fait l'État est ainsi l'organisation politique des principales classes possédantes, qu'il rend dominantes. Mais qu'en est-il des autres classes ? en quoi sont-elles visibles pour ceux qui exercent le pouvoir d'État ? Autrement dit : de quelles expressions politiques disposent-elles ?

La réponse - valable pour tous les types d'État connus jusqu'à présent - est que l'État ne voit pas les classes, hormis les jours de révolte ouverte où elles prennent la forme de masses en action, de foules en mouvement, etc.

Pour comprendre cette cécité, il faut écarter les phénomènes dérivés, si fréquents dans les sociétés les plus développées. Les antennes lointaines des appareils étatiques doivent connaître des familles et des individus isolés. Les opinions publiques sont auscultées par sondages. Mais en l'un et l'autre cas, les appareils concernés travaillent dans l'infinie poussière des cas particuliers et le pouvoir d'État n'en reçoit, au mieux, que des vues indirectes, agrégées selon des méthodes hétéroclites.

Par delà ce brouillard moderne, le pouvoir d'État ne connaît, hors ses propres appareils, que des organismes déployés dans la société civile : il traite avec les principaux d'entre eux, les plus remuants ou ceux qui fédèrent des institutions petites mais nombreuses (telles les centrales syndicales).

Hors la société civile, les classes n'ont qu'une existence politique virtuelle, elles sont politiquement inorganiques ou inhibées. Dans la société civile, c'est-à-dire à travers les organismes qui s'y déploient Plus ou moins librement, elles acquièrent une existence politique, souvent indirecte, il est vrai. Cette existence est directe dans les partis, associations et autres syndicats qui ont une stratégie délibérément classiste : c'est souvent le cas, par exemple, pour les organisations paysannes des sociétés les plus développées. En revanche, hors ces cas exceptionnels, les organisations de la société civile n'ont pas l'ambition de représenter quelque classe que ce soit ; mais toutes présentent, de fait, un contenu de classes nettement différent de celui qui prévaut, en moyenne, dans la société globale et auquel l'État est évidemment ajusté. Autrement dit, la société civile est un système d'écarts à la moyenne - et d'écarts souvent considérables - lesquels se manifestent nécessairement, d'une façon ou l'autre, dans les activités

et les orientations des organismes concernés. En quoi les classes trouvent, au minimum, une expression politique indirecte.

Prise dans son ensemble, la société civile n'est pas seulement le système complet - et toujours hétéroclite - des organisations non étatiques de toutes sortes qui exercent, dans une société donnée, un quelconque pouvoir. Elle est aussi, toujours dans son ensemble, le système complet des réactions organisées de la société à l'État qui la régit.

Les prises de l'État sur la société se voient clairement : il suffit de considérer l'ensemble de ses appareils - et le maillage territorial qu'ils assurent - pour en juger. Mais, à l'inverse, la société a aussi prise sur l'État. Toutes celles de ces prises qui ne sont pas purement individuelles et occasionnelles, passent par l'une ou l'autre - ou par beaucoup - des organisations de la société civile. Révoltes, revendications, réclamations, négociations, contestations, débats : la vie politique d'une société relève toujours de cette activité dans la société civile qui répond aux activités de l'État ou qui les provoque. Mais on aura noté la dissymétrie : l'État tend à demeurer un centre unifié de pouvoir, tandis que la société civile est toujours le siège de pouvoirs indépendants les uns des autres et dont le nombre tend à croître à mesure que la société se développe. État-société civile : la structure politique de toute société se résume par cette formule, si l'on donne à la barre qui y figure la valeur d'un front de contact et de conflits, donc d'un front que les conflits déplacent.

Le front de contact apparaît tout à fait clairement dans sa forme la plus développée : le parlement. L'institution parlementaire est en effet le principal interface entre l'État et la société civile. Son existence incite à l'organisation politique. Les élections qui l'approvisionnent et ses délibérations polarisent l'action de très nombreuses organisations, dont beaucoup se croient apolitiques. Le parlement, si du moins il n'est pas inhibé, stimule donc la multiplication des organisations dans la société civile et incline à leur politisation explicite. Il tend à rendre

les luttes de classes de plus en plus manifestes, mais aussi à les canaliser vers des réformes négociées et gradualistes. Le tout s'enveloppant, bien évidemment, de contraintes, contrôles et contre-manœuvres réactionnaires ou révolutionnaires, qu'il n'est pas possible d'examiner ici (Fossaert, 1981).

Dira-t-on du parlement qu'il procède de l'État ou qu'il relève de la société civile ? La première interprétation vaut pour toutes les sociétés où le parlement décore le système politique sans y exercer de réels pouvoirs. Mais la seconde n'est jamais vraie, car tout parlement véritable se loge à la frontière même de l'État et de la société civile. Il est pleinement ouvert sur cette dernière, mais directement mêlé à l'exercice du pouvoir « État, selon un partage de fonctions à étudier cas par cas.

D'un autre point de vue, on aura noté que le parlement peut être arraché - ou quasiment fermé - à la société civile : c'est ce qui lui advient lorsqu'il est réduit à une fonction cosmétique, dans l'État. Tirer le parlement vers la société civile et l'ouvrir largement sur celle-ci, vivifier en quelque sorte l'institution parlementaire, représente un enjeu politique des luttes de classes dans certains types de sociétés, celles, par exemple, de l'État européen en voie de perestroïka, ou celles des tiers mondes où des régimes démocratiques s'esquissent (Corée, Philippines, etc.) ou renaissent (Amérique latine, notamment).

Le parlement n'est pas le seul front de contact entre l'État et la société civile. Les institutions locales, de nature représentative ou élective et de vocation générale (comme les collectivités locales) ou spécialisée (justice, police, écoles, etc.), pourraient être analysées dans les mêmes termes que le parlement, dans des limites et sous des conditions à définir par enquêtes ad hoc. Plus généralement, il serait d'un très grand intérêt de multiplier les recherches historiques et comparatistes, en vue de mieux discerner les zones frontières entre l'État et la société civile, dans les divers types de structure politique.

À l'inverse, une autre série d'enquêtes, de même portée, pourrait tendre à recenser les organisations qui, telles certaines Églises ou certains partis communistes, ont effectivement réussi à déployer leurs virtualités étatiques, c'est-à-dire à passer du stade *d'État dans l'État* à celui d'État de plein exercice.

Parmi les bénéfices à attendre de telles recherches, pourrait figurer un meilleur repérage des conditions macrosociologiques d'existence de la démocratie. Notamment en examinant l'hypothèse selon laquelle aucune organisation - quel qu'en soit l'objet premier, dans l'ordre économique ou idéologique, voire dans l'ordre politique - n'est jamais intrinsèquement démocratique, la démocratie étant un résultat d'une autre échelle qui s'obtient par la multiplication des organisations concurrentes ou rivales, dans la société globale, ainsi que par le déplacement de la frontière État/société civile au détriment du premier.

La haute mer internationale...

Retour à la table des matières

Les spécialistes de maintes sciences sociales omettent souvent de préciser l'échelle macrosociologique des objets dont ils traitent et les implications théoriques des échelles inconsciemment retenues. Leurs dires sont particulièrement ambigus lorsque les termes *société, nation, pays, puissance, état* ou *peuple* sont employés indifféremment pour désigner la population d'un territoire donné (ou implicite) pendant une période définie (ou imprécise).

Les réflexions précédentes relèvent *a contrario* d'un axiome explicite. Elles visent des sociétés globales, définies comme telles à l'échelle des États qui les contrôlent respectivement. Elles négligent (ici) les excroissances territoriales des souverainetés étatiques (colonies, dépendances, etc.), lesquelles méritent une recherche

spécifique (Fossaert, 1981). Elles s'appliquent à des périodes scandées par la transformation des types d'État et de société. S'agissant enfin des sociétés civiles, elles en traitent à même échelle que des États : chaque société civile a « son » État, comme diraient Marx ou Gramsci.

Mais aucune loi de la nature sociale n'enferme les organisations qui composent une société civile donnée à l'intérieur du territoire contrôlé par l'État avec lequel cette société civile est aux prises. Depuis les Églises rendues universelles par le reflux d'anciens empires ou par la prolifération d'États incapables de se surclasser l'un l'autre, jusqu'aux entreprises dont le marché mondial est le seul horizon et aux associations qui se veulent internationales - avec ou sans majuscule -, nombreux sont les organismes non ou peu étatiques qui débordent sur le territoire de maints États, surtout depuis la révolution industrielle capitaliste.

En quoi cette prolifération internationale affecte-t-elle la société civile ?

Retour à la table des matières

Dans une société donnée, l'international prend toujours l'apparence de l'étranger, avant d'être éventuellement assimilé. De ce fait, le traitement des organismes importés est l'un des traits caractéristiques de toute société civile. Par exemple, il aide à qualifier le libéralisme des sociétés civiles à orientation libérale : accueillent-elles sans restrictions ni contrôles spéciaux les associations étrangères ou d'étrangers ? les entreprises venues de l'extérieur ? les Églises d'apparence exotique ? les partis dits de l'étranger ? etc.

Nationalité juridique, police administrative, méfiance politique, protection économique : nulle part les problèmes ainsi posés ne

reçoivent de réponses traitant l'étranger comme le natif. Toujours, l'État borde de conditions l'accueil en « sa » société civile, mais non de conditions semblables, d'un pays à l'autre, ni permanentes, en chaque pays.

Des enquêtes spécialisées selon la nature des organisations importées, selon la typologie des sociétés d'accueil et de « leurs » États et selon les divers stades de développement du système mondial pourraient utilement enrichir les connaissances déjà disponibles en quelques rares domaines : celui des libertés religieuses qui s'appliquent souvent mieux aux Églises anciennes qu'aux sectes naissantes ; celui du libre-échange économique qui tarde toujours à s'étendre jusqu'à la libre installation des succursales et filiales d'industries, de banques ou de compagnies d'assurances nées à l'étranger, etc.

En précisant les contraintes qui s'appliquent aux organismes venus de l'étranger, ces enquêtes historiques et comparatistes aideraient également à mieux comprendre en quoi consiste au juste, pour chaque société civile, la commune intégration des organismes autochtones et assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des traits communs que - nonobstant leur dispersion et leur diversité fonctionnelle - ils tirent de leur participation à une même histoire sociale, de leur existence sous un même État : l'altérité de l'étranger révèle l'identité de l'indigène.

Si de telles enquêtes recevaient les prolongements historiques qu'elles méritent, certains mouvements d'ensemble des systèmes mondiaux successifs deviendraient mieux intelligibles : la récurrente fragmentation des Églises universelles à l'échelle des États, l'évolution des suspicions politiques entourant les internationales politiques et syndicales, ou les déséquilibres entre États et firmes dites multinationales pourraient ainsi recevoir un nouvel éclairage.

Une autre question, valable surtout pour le système mondial contemporain, mériterait examen : c'est celle de l'évaluation de la

place que semblent prendre désormais les organisations sans pays d'origine, celles qui, dès leur naissance, sont liées à plusieurs États.

On pourrait s'interroger, à cet égard, sur le cas des entreprises réellement multinationales, s'il en existe. Mais pour le moment, c'est surtout aux associations que l'interrogation s'applique.

Ni la Croix-Rouge, par trop helvétique, ni la IIIe Internationale, placée sous tutelle soviétique peu après sa formation, ne peuvent illustrer la tendance indiquée. Mais les organismes qui se multiplient en matière de droits de l'homme, de protection de la nature, d'assistance médicale, d'aide humanitaire, etc., semblent flotter sans port d'attache sur la haute mer internationale. Comment caractériser ces ONG (organisations non gouvernementales, selon la terminologie de l'ONU) ? Comment jauger leur influence ? Comment qualifier leurs rapports aux États qu'elles côtoient, contournent ou vilipendent ?

L'accouplement État-société civile qui s'opère en chaque société globale (définie à l'échelle de l'État) se renouvelle-t-il à d'autres échelles ? Par exemple, au niveau de la Communauté économique européenne, comme le suggère le lobbying qui s'intensifie auprès des services de Bruxelles ? Mais un couple État-société civile, quasiment réduit au seul domaine économique, a-t-il une signification politique semblable à celle des couples État-société civile nationaux ? Et qu'en est-il à l'échelle mondiale ?

Jusqu'à présent, tout semble se passer comme si les États les plus puissants - qui sont, selon les cas, les États-Unis, les deux Grands ou les cinq membres permanents du Conseil de sécurité - travaillaient à empêcher la cristallisation de pouvoirs interétatiques hors leur contrôle, et, donc, à empêcher la polarisation d'une société civile mondiale.

L'inhibition étatique peut se vérifier notamment par les contrôles appliqués aux agences spécialisées de l'ONU, dès qu'elles exercent

des pouvoirs substantiels : l'action américaine et occidentale visant à empêcher que l'enrichissement des États exportateurs de pétrole, après 1974, se traduise par un renforcement de leurs quote-parts et de leur poids au FMI, est particulièrement démonstrative à cet égard, surtout si l'on prend en compte ses conséquences mondiales (surendettement des États vis-à-vis des banques commerciales, etc.).

Cette inhibition des potentialités étatiques à l'échelle mondiale prive les organisations exprimant des opinions ou des intérêts internationaux de tout point d'application commun, leur impose de se disperser vers de nombreux États, et les prive du renfort que les menus États et bien des organisations non ou peu internationales pourraient leur apporter.

Mutatis mutandis, on peut donc dire que la société civile mondiale demeure virtuelle : ce n'est qu'une nébuleuse diffuse d'entreprises, d'Églises et d'associations qui, débordant des États particuliers, flotte de ci, de là dans le réseau interétatique.

*

* *

Affiner la typologie des sociétés civiles considérées comme enveloppes des organisations non ou peu étatiques ; compléter cette méthodologie de la société civile-enveloppe par d'autres approches enrichissant le concept de société civile : inventaires fonctionnels ou conjoncturels, jeux de contrastes entre le natif et l'importé, etc. ; explorer de façon systématique les marches-frontières entre État et société civile ; observer attentivement le rôle politique international des organismes non ou peu étatiques dans leur pays d'accueil ou sur la scène mondiale ; telles sont les principales directions de recherche que les réflexions précédentes ont pu suggérer. Encore faut-il souligner qu'un bon usage de la société civile permettrait d'ouvrir bien d'autres chantiers macrosociologiques : en voici trois exemples, tous aussi fondamentaux.

Gramsci résume ses analyses sur la résistance de l'Occident aux propagations révolutionnaires des années 1920, en notant que, dans la plupart des pays européens concernés, il existait un juste rapport entre l'État et la société civile, ce qui a permis à cette dernière de tenir là où l'État s'affaissait par désobéissance de ses appareils et désorientation de ses gouvernants. Gramsci ne se réjouit nullement de cette résistance, mais il l'observe très attentivement, jusqu'à découvrir les bénéfices éventuels qu'un futur renforcement de la société civile pourrait offrir, dans une *société réglée* où un État socialiste pourrait être conduit vers son progressif dépérissement. Rêveries utopiques diront les politologues ou les historiens sérieux. Rêveries, peut-être - l'avenir est grand... -, mais d'une fécondité très actuelle : car l'étude de plus en plus détaillée du juste rapport entre l'État et la société civile n'est-elle pas indispensable à qui voudrait consolider toujours mieux les droits de la personne et du citoyen dans les régimes démocratiques, à qui voudrait reconnaître les voies d'accès ou de maintien d'un minimum vital démocratique dans les sociétés des divers tiers mondes, et même à qui s'intéresserait aux avenirs possibles des sociétés étatiques-socialistes ?

Gramsci - encore lui - entremêle sans cesse le thème de la société civile et celui de l'hégémonie, laquelle est, à ses yeux, la résultante politique de toute l'activité idéologique dans une société donnée. Hégémonie idéologique-domination politique, consentement-contrainte, ces couples homologues lui paraissent redoubler le rapport société civile-État. Quel que soit le contrôle exercé par l'État sur un nombre plus ou moins grand d'appareils idéologiques, c'est essentiellement à la société civile que Gramsci rapporte le consentement accordé par les hommes à « leur » État, donc la réussite d'une hégémonie qui dispense la domination politique de se rendre par trop contraignante. De cette analyse gramscienne, on peut tirer de riches hypothèses de travail pour l'exploration des structures idéologiques des sociétés globales (Fossaert, 1983), mais il s'agit là d'un chantier à peine entrouvert. La société civile, comme lieu de

production et de conservation de la Sittlichkeit hégélienne, ou, mieux, de l'hégémonie gramscienne, méritera bien des recherches, avant que les valeurs chères à Parsons (1951) et à bien d'autres soient délogées au profit d'une théorie matérialiste du discours social.

Dernier exemple qui comblera une lacune de la description de la société civile selon Hegel. Celle-ci n'est pas revenue sur « la » famille que Hegel logeait, à bon droit, aux antipodes de l'État. Il eût fallu constater que la multitude des familles assemblées en communautés villageoises et autres groupes conviviaux constituent, en toute société, la toile de fond de la société civile, c'est-à-dire l'immense réseau de micro-pouvoirs à faible rayon d'action, le minimum de société civile dont aucun État ne peut se défaire (comme la Chine maoïste dut s'en rendre compte, au plus frénétique de sa révolution culturelle...) Constater également que cette toile de fond est, comme toute réalité sociale, une variable historique que transforment, notamment, la dissolution des communautés villageoises, la fluidité croissante des modes de vie, d'habitat et de travail et la généralisation de la famille réduite. Tout ceci aurait conduit à mettre en lumière l'immense problème politique qui se dessine désormais : en effet, la fréquente rupture des familles réduites, l'émancipation prématurée des jeunes adultes et la conversion multiforme des anciennes solidarités en transferts financiers sans touche de convivialité, n'ont-ils pas pour effet, dans beaucoup de sociétés occidentales, d'accroître l'effectif des individus isolés. Ne constitueront-ils pas demain la nouvelle toile de fond de la société civile qui se trouvera ainsi investie d'un rôle médiateur considérablement élargi et complexifié entre un État immense et un individualisme galopant ? Vaste question où, par une plaisante ruse de l'histoire, il apparaît que la macrosociologie pourrait avoir à dévoiler les conditions sociales d'apparition des sujets individuels et autres faiseurs de « unit-acts » dont maintes microsociologies nous content depuis longtemps les exploits légendaires...

Références bibliographiques

Retour à la table des matières

Engels, Friedrich (1877), **Anti-Dühring**, Paris, Éditions Sociales, 1973. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1977), la Société / **1**. **Une théorie générale**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1977), la Société / **2. Les structures économiques**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1978), la Société / **3. Les appareils**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1980), la Société / **4. Les classes**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1981), la Société / **5. Les États**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1983), la Société / 6**. Les structures idéologiques**, Paris, Seuil. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Fossaert, Robert (1977), la Société / 7. Les systèmes mondiaux, Paris, Seuil (en préparation).

Fossaert, Robert (1977), la Société / 8. Sociétés et socialismes, Paris, Seuil (en préparation).

Gramsci, Antonio (1930-1932), « Cahier 6 », dans Cahiers de prison : Cahiers 6, 7, 8 et 9, Paris, Gallimard, 1983. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Gramsci, Antonio (1949), Note Sul Machiavelli Sulla Politica e Sullo Stato Moderno, Turin, G. Einaudi, 1974.

Lefebvre, Jean-Pierre, et Macherey, Pierre (1984), Hegel et la société, Paris, PUF.

Marx, Karl et Engels, Friedrich (1844), **La Sainte-Famille ou critique de la critique contre Bruno Bauer et consorts**, Paris, Éditions Sociales, 1969. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Marx, Karl et Engels, Friedrich (1845), **L'Idéologie allemande**, Paris, Éditions Sociales, 1972. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Marx, Karl et Engels, Friedrich (1871), **la Guerre civile en France**, Paris, Éditions Sociales, 1968. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Parsons, Talcott (1951), The Social System, Glencoe, Free Press.

Shils, Edward (1961), « The Calling of Sociology », dans Talcott Parsons (dir.) Theories of Society. Foundations of Modern Sociology Theory, New York, The Free Press of Glencoe.